

REGLEMENT DU CONCOURS « Foire Internationale »

ARTICLE 1 : société organisatrice

L'association Foire Exposition Haute Savoie Mont-Blanc, ayant son siège situé au 210 rue Ingénieur Sansoube 74800 LA ROCHE-SUR-FORON, prise en la personne de son représentant légal domicilié audit siège en cette qualité organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat du 01/05/2019 au 12/05/2019 inclus intitulé Le Grand Jeu de la Foire 2019.

ARTICLE 2 : participants

Ce jeu est ouvert à toutes personnes physiques, majeures, résidant en France Métropolitaine, à l'exclusion des employés de l'association Foire Exposition Haute Savoie Mont-Blanc ou appartenant au groupe de l'association Foire Exposition Haute Savoie Mont-Blanc, et de leur famille et toute personne ayant collaboré à la conception ou réalisation du jeu.

ARTICLE 3 : modalités de participation

Comme toute loterie commerciale, ce jeu est régi par le hasard et chaque participant doit respecter son esprit et son règlement.

3.1 - 1ère chance à la borne

Pour jouer, il suffit de renseigner ses coordonnées dans le formulaire dédié sur une des deux bornes tactiles de jeu (1 borne situé dans le Hall A et une borne située dans le Hall H du Parc des Exposition de La Roche sur Foron) et de cliquer sur un des boutons de validation pour lancer le jeu.

Il est possible de participer gratuitement et sans obligation d'achat.

Tout comportement abusif ayant pour conséquence une dénaturation du principe même du jeu (méthodes, combines, manœuvres permettant de supprimer l'effet de hasard par exemple), toute tentative de fraude ou de tricherie de la part d'un participant entrainera la nullité de sa participation.

La participation du jeu est limitée à 1 (une) par personne et par jour sur toute la durée du jeu (1 adresse e-mail par personne)

3.2 – 2^{ème} chance : par tirage au sort :

Pour jouer, il suffit de renseigner ses coordonnées dans le formulaire dédié sur une des deux bornes tactiles de jeu (1 borne situé dans le Hall A et une borne située dans le Hall H du Parc des Exposition de La Roche sur Foron) et de cliquer sur un des boutons de validation pour enregistrer sa participation.

ARTICLE 4 : lots

4.1 : Lots en instants gagnants :

Les lots mis en jeu sont les suivantes :

- 2 Paquets de café 250g Arvi'Pa Assemblage d'une valeur unitaire de 6,80€
- 12 Boites de 10 macarons d'une valeur unitaire de 10€
- 3 Pognes de Romans d'une valeur unitaire de 10€
- 3 Sachets de 500g de navettes d'une valeur unitaire de 13,5€
- 20 Films Clearplex protection pro d'une valeur unitaire de 24,90€
- 1 Cafetière à piston + 1 paquet de café 250g Arvi'Pa Assemblage d'une valeur unitaire de 26,70€
- 12 Lots surprise GOUPIL BIJOUX D'ART d'une valeur unitaire de 40€
- 1 Horloge Spiderman d'une valeur unitaire de 40€
- 1 Appareil de mise sous vide d'une valeur unitaire de 79€
- 2 Chèques cadeau GITES DE FRANCE d'une valeur unitaire de 100€
- 1 Plancha à granules d'une valeur unitaire de 499€

- 1 volet roulant avec capteur solaire, dim. L1500 x H1500 d'une valeur unitaire de 700€
- 1 Canapé 2 places fixe RE 66 d'une valeur unitaire de 1 539€
- 1 Canapé fixe 2 places Polo d'une valeur unitaire de 1 938€
- 1 Store Floride d'une valeur unitaire de 2 500€
- 1 Fauteuil cuir Cumuly d'une valeur unitaire de 2 874,70€
- 1 Armoire vitrine salle à manger Frame d'une valeur unitaire de 3 315€

4.2 : Grand tirage au sort

- une croisière pour 2 personnes "L'Or du Douro" à bord du M/S Queen Isabel d'une valeur de 3 650 € offerte par l'agence vosvoyages.ch et Rivages du Monde

Le voyage comprend :

- Les vols Genève/Porto/Genève EasyJet avec 15 kg de bagages
- Les transferts aéroport/bateau/aéroport
- 7 nuits d'hébergement à bord du M/S Queen Isabel dans la catégorie choisie
- La pension complète du dîner du premier jour au petit déjeuner du dernier jour
- Les boissons lors des repas sur le bateau (eau, vin à volonté, bière, soft drinks, café ou thé)
- Les boissons lors des repas pendant les excursions (eau, vin, soft drinks, café ou thé)
- Toutes les excursions selon le programme avec audiophones
- Un spectacle folklorique et une soirée fado à bord
- Un dîner dans une quinta (exploitation viticole typique), boissons incluses
- Des dégustations de vin
- Les services d'un directeur de croisière francophone Rivages du Monde
- Les conférences à bord par un spécialiste de la région
- Le port des bagages dans les cabines
- Les taxes de port (60 € à ce jour), variables et susceptibles de modifications

Le voyage ne comprend pas :

- Les boissons autres que celles mentionnées
- Les pourboires pour le personnel de bord (7 € par jour/personne recommandés) ainsi que pour les guides et chauffeurs lors des excursions (à votre libre appréciation)
- Les assurances voyage

La dotation issue du tirage au sort est nominative.

Pour l'ensemble des lots :

Les lots offerts ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre valeur en argent pour quelque cause que ce soit.

L'association organisatrice se réserve le droit de les remplacer, en tout ou partie, par d'autres lots de valeur équivalente, en cas de difficulté extérieure pour obtenir ce qui a été annoncé, notamment une rupture même momentanée.

ARTICLE 5 : détermination des gagnants :

5.1 - Lots en Instants gagnants :

Les gagnants sont désignés par un processus aléatoire de gains instantanés (dits 'instants gagnants')

Lors de la validation du formulaire de participation sur la borne, le jeu se déclenche et la base des 'instants gagnants' est interrogée.

Le participant saura immédiatement s'il a gagné et la nature du lot gagné. En cas de gain, un ticket indiquant la nature du lot gagné est imprimé.

5.2 – Tirage au sort

Un tirage au sort sera effectué au plus tard le 15/06/2019 parmi l'ensemble des participants au grand jeu de la Foire 2019.

Il ne pourra y avoir qu'un seul gagnant par foyer, même nom, même adresse à l'issue du tirage au sort.

L'association organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect de cette règle.

Toute indication d'identité ou d'adresse email fautive, illisible, raturée, erronée ou incomplète, entraîne l'élimination immédiate de la participation au jeu. Dans ce cas, l'association organisatrice remet en jeu le gain par un nouveau tirage.

Article 6 : Remise des lots :

6.1 - Lots en instants gagnants :

La borne de jeu édite un ticket gagnant qui invite le client à retirer sa dotation jusqu'au 12/05/2019 à 17h auprès du stand indiqué sur le ticket gagnant.

6.2 – tirage au sort :

Un e-mail sera envoyé au gagnant dans les 8 jours pour l'informer des modalités et de la date à laquelle le gain sera remis.

Les lots non réclamés dans un délai de deux (2) mois à compter de la fin de l'opération seront considérés comme restant la propriété de l'association organisatrice.

ARTICLE 7 : droit d'accès et de rectification

Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de ce jeu sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Le destinataire des données est l'association Foire Exposition Haute Savoie Mont-Blanc. Elles sont conservées pendant une durée maximale de 3 ans. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, ils disposent des droits suivants sur leurs données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Ils peuvent contacter le responsable du traitement à l'adresse suivante : dpd@rochexpo.com. En participant à ce jeu concours, les participants acceptent que l'association Foire Exposition Haute Savoie Mont-Blanc collecte et utilise ces données dans le cadre du jeu concours notamment pour la diffusion de la liste des gagnants et la publication dans les médias partenaires.

ARTICLE 8: Acceptation du règlement

Le fait de participer au présent jeu implique l'acceptation de ce règlement dans toutes ses conditions et à la renonciation à tout recours contre les décisions de la société organisatrice du jeu.

ARTICLE 9 : faculté de modification/suppression du jeu

La société organisatrice se réserve la faculté de procéder à tout moment à la modification du jeu, à son interruption momentanée ou à sa suppression sans avoir à motiver sa décision et sans que la moindre indemnité puisse lui être réclamée de ce fait.

Le jeu peut être annulé en cas de force majeure.

ARTICLE 10 : Dépôt du règlement chez un Officier Ministériel :

La participation au présent jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement, déposé au sein de la SCP martin Graveline, Huissiers de Justice Associés, 199-201 rue Colbert, Centre Vauban, Bâtiment Ypres – 5e étage, 59000 LILLE - NORD (59).

Il peut être consulté sur le site internet suivant : <http://www.huissier-59-lille.fr/>

Le règlement sera adressé gratuitement à toute personne qui en fera la demande par courrier à l'adresse suivante : ROCHEXPO - Jeu de la Foire 2019 - 210 rue Ingénieur Sansoube 74800 LA ROCHE-SUR-FORON.

Le remboursement du timbre utilisé pour la demande du règlement (au tarif lent 20g en vigueur) peut être obtenu, jusqu'au 12/07/2019 inclus (cachet de la Poste faisant foi) sur simple demande jointe à la demande de règlement.

La demande de remboursement du timbre devra comporter les éléments suivants :

- le nom du participant, son prénom, son adresse postale,
- un RIB (Relevé d'Identité Bancaire)

ARTICLE 11 : LOI APPLICABLE

Le présent jeu est soumis à la loi française. Tous les litiges auxquels celui-ci pourrait donner lieu, concernant notamment sa validité, son interprétation et, ou son exécution, seront soumis à la compétence exclusive des tribunaux compétents.